

Comment rétablir un accueil en crèche de qualité pour tous ?

Des milliers de familles ne trouvent pas de mode de garde, alors que les places manquent en masse dans les crèches municipales et associatives, faute de personnel.

La Ville de Lyon reconnaissait « 90 berceaux gelés (...) dans les crèches municipales » à la rentrée et bien d'autres sont touchés dans le secteur associatif ; « alors que la ville compte actuellement 4 777 places d'accueil dans les crèches publiques, municipales et associatives, ce sont 4 000 places supplémentaires qui manquent à ce jour pour satisfaire les familles lyonnaises, selon les demandes formulées auprès de la mairie. » (tribunedelyon.fr)

À Villeurbanne « 85 places ont été gelées à la rentrée et plus de 350 demandes d'admission ont été refusées » (Le Progrès, 2 octobre).

Les personnels eux ne peuvent plus vivre dignement avec des salaires bloqués ou qui progressent à peine alors que l'inflation explose et frappe durement tous les salariés. Ils n'en peuvent plus de la dégradation de leurs conditions de travail. C'est ce qu'ils exprimeront massivement par la grève nationale à l'appel de leurs syndicats ce jeudi 6 octobre.

En juillet, la grève était déjà massive dans les crèches de la Croix-Rouge. Marie, représentante du personnel, dénonçait les salaires dérisoires - « une employée de crèche chez nous c'est 1180 euros, une auxiliaire de puériculture c'est 1300 euros... » - et la réponse du gouvernement face à la pénurie : « leur solution c'est d'employer n'importe qui, et avec une formation de trente-cinq heures ils pourraient travailler en crèche. Mais non, il faut des compétences, une connaissance solide des enfants ! » (La Tribune des travailleurs, 27 juillet)

Peu après, le 29 juillet, le gouvernement Macron publiait un arrêté permettant désormais d'embaucher des personnels sans qualification et de les laisser au bout de 120 heures seuls en responsabilité de bébés !

Pour Alexandre, éducateur de jeunes enfants à Lyon, « C'est une dégradation des conditions d'accueil ». Et d'alerter sur le fait que « le gouvernement a aussi modifié les quotas » d'encadrement, notamment en défaveur des plus petits (La Tribune des travailleurs, 31 août).

C'est le résultat de l'ordonnance Taquet de 2021, publiée en dépit de l'opposition massive des personnels et de leurs organisations, et qui a aussi réduit la surface d'accueil minimale par enfant, remis en cause les niveaux de qualification... Cela pour favoriser encore les profits dans le secteur privé, dont le chiffre d'affaires ne cesse de progresser depuis la libéralisation ordonnée par l'Union européenne en 2003.

Alors pour rétablir un accueil en crèche de qualité pour tous, les mesures sont claires :

- **abrogation de l'arrêté du 29 juillet 2022 et de l'ordonnance Taquet du 19 mai 2021**
- **augmentation des salaires de tous les professionnels de la petite enfance**
- **ouverture en masse des formations et campagne de recrutements immédiats**
- **réouverture des places gelées dans les crèches municipales et associatives**

Tout comme on ne peut pas accepter les fermetures de lits dans les hôpitaux ou celle des classes dans les écoles, on ne peut pas se résoudre au gel des places en crèches pour lesquelles il n'y a plus de personnels.

Car pendant ce temps-là, les spéculateurs sur les prix de l'énergie, de l'alimentation, etc, voient leurs profits exploser, les industriels de l'armement profitent de l'augmentation du budget de la guerre et le gouvernement a offert 629 milliards d'aides publiques aux capitalistes depuis 2 ans.

Ces milliards doivent être confisqués ! Des mesures d'urgence s'imposent pour la petite enfance comme dans tous les domaines. C'est indispensable pour les professionnels, pour les parents et surtout pour les bébés !

Pour cela il faut rompre avec le gouvernement Macron et sa politique de guerre menée à l'extérieur contre les peuples du monde et de guerre menée à l'intérieur contre le peuple travailleur et la jeunesse de notre pays.